

SÉANCE DU 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze juin s'est assemblé à la mairie de Balzac, sous la présidence de Monsieur Jean Claude COURARI, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

COURARI/LIEGE-TALON/BUJON/MAILLOCHAUD/MARTIN/MIRAULT/PENICHON/MOITEAUX
COURLIT/LAVAUD/MENOIRE/THABAUD/MONDIN

ÉTAIENT EXCUSÉES :

Madame DENZLER a donné pouvoir a Madame MAILLOCHAUD
Madame ALLOY, Madame LIEGE-TALON pour la 1ère délibération

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Jean-Michel COURLIT.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET LEURS SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION DES SÉNATORIALES

Le Maire a invité le Conseil à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le maire rappelle que les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté qu'une seule liste a été déposée : liste COURARI.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Liste COURARI a obtenu 13 voix.

La liste COURARI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été élus :

Monsieur Jean-Claude COURARI :	délégué
Madame Martine LIEGE-TALON :	déléguée
Monsieur René BUJON :	délégué
Madame Sylvie MAILLOCHAUD :	suppléante
Monsieur Sébastien MARTIN :	suppléant
Madame Martine MIRAULT :	suppléante

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE VIA PATRIMOINE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de nommer :

- M. BUJON délégué titulaire de VIA PATRIMOINE,
- M. COURLIT délégué suppléant de VIA PATRIMOINE.

JOBS D'ÉTÉ

Madame MAILLOCHAUD informe l'assemblée que cette année encore, l'opération «jobs d'été» est reconduite.

Douze jeunes (de 16 à 20 ans) pourront être pris, entre le 7 juillet et le 29 août 2014. Ils effectueront 35 heures chacun, soit une semaine de travail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette initiative.

COMMISSION DES IMPÔTS : PROPOSITION DE NOMS

Monsieur René BUJON informe l'assemblée qu'il y a lieu de proposer une liste de personnes, susceptibles de siéger dans la commission des impôts. Le conseil municipal doit proposer un président puis douze titulaires et douze suppléants. Parmi ces personnes, certaines devront habiter la commune, d'autres être propriétaires de bois ou bien habiter hors commune.

Le conseil municipal propose la liste suivante :

Monsieur	COURARI	Jean- Claude	Président	118	ROUTE DES CHABOTS	16430	BALZAC
Monsieur	COURLIT	Jean-Michel	Bois	50	ROUTE DE VINDELLE	16430	BALZAC
Monsieur	BONNORON	Bernard	Bois	4	RUE DES BOURDEIX	16430	BALZAC
Monsieur	GINDRAUD	Eric	Hors commune		LES MOREAUX	16430	VINDELLE
Monsieur	ARNAUD	Alain	Hors commune		LA RIVIERE	16330	VARS
Monsieur	BUJON	René	Commune	2	ROUTE DE PEUSEC	16430	BALZAC
Monsieur	HILLAIRET	Michel	Commune	63	RUE DES GENINS	16430	BALZAC
Monsieur	BROUDIN	Christian	Commune	14	ROUTE DE VINDELLE	16430	BALZAC
Monsieur	CANIT	Alain	Commune	28	ROUTE DE LA FONT ST MARTIN	16430	BALZAC
Madame	TARDIEUX	Dominique	Commune	3	RUE DU PONT NEUF	16430	BALZAC
Monsieur	FANTIN	Robert	Commune	2	RUE DE LA FONTAINE	16430	BALZAC
Monsieur	BODINAUD	Christian	Commune	7	RUE DES BOURDEIX	16430	BALZAC
Monsieur	DELAUNAY	Christophe	Commune	17	PEUSEC	16430	BALZAC
SUPPLEANTS							
Monsieur	POUZY	Pascal	Bois		IMP PAIN GUILLOT	16430	BALZAC
Monsieur	COLLIN	Jacques	Bois	27	ROUTE DE L'EGLISE	16430	BALZAC
Monsieur	MARTIN	Vincent	Hors commune		RUE DE L'ILE VERTE	16160	GOND PONTOUVRE
Monsieur	CHARBONNAUD	Jean-Paul	Hors commune		BEAUREGARD	16330	VARS
Madame	WATEAU	Yvonne	Commune	28	ROUTE DE PEUSEC	16430	BALZAC
Madame	PENICHON	Danielle	Commune	35	RUE DU TERRIER DE BOURGUIGNOLLE	16430	BALZAC
Monsieur	MARTIN	Sébastien	Commune	1	RUE DES VIGNAUX	16430	BALZAC
Monsieur	GAY	Jean-Claude	Commune	3	LE FRETILLER	16430	BALZAC
Monsieur	MERLIERE	Thierry	Commune	23	ROUTE DE LA FONT ST MARTIN	16430	BALZAC
Monsieur	THABAUD	Yves	Commune	50	ROUTE DES CHABOTS	16430	BALZAC
Monsieur	MOITEAUX	Philippe	Commune	59	RUE DU TERRIER DE BOURGUIGNOLLE	16430	BALZAC
Monsieur	VION	Thierry	Commune	12	RUE DES BOUQUETS	16430	BALZAC

COMMISSION DES ÉLECTIONS : PROPOSITION DE NOMS

Monsieur René BUJON informe l'assemblée qu'il y a lieu de proposer une liste de personnes, susceptibles de siéger dans la commission des élections. Le conseil municipal doit proposer six personnes : 3 pour la Préfecture de la Charente et 3 pour le Tribunal.

Le conseil municipal propose la liste suivante :

POUR LA PREFECTURE DE LA CHARENTE							
Monsieur	BROUDIN	Christian	14	ROUTE DE VINDELLE	16430	BALZAC	
Monsieur	LANDRAULT	Patrick	11	RUE DES ROCHERS	16430	BALZAC	
Madame	COURARI	Yvette	26	RUE DE L'ILE VERTE	16430	BALZAC	
POUR LE TRIBUNAL							
Monsieur	GUERIN	Philippe	2	IMPASSE DU PUIITS	16430	BALZAC	
Madame	MARON	Sandra	13	RUE DES BOUQUETS	16430	BALZAC	
Monsieur	GAY	Jean-Claude	3	LE FRETILLER	16430	BALZAC	

REVERSEMENT DU REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE POUR LE CAMBRIOLAGE DE LA BUVETTE DU FOOT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite au cambriolage de la buvette dans la nuit du 23 au 24 mars 2014, l'assurance de la commune a remboursé le montant total de 673,37 euros. Ce montant correspond à 387,20 euros pour les réparations et à 286,17 pour les fournitures volées au club de football.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de reverser les 286,17 euros à l'US BALZAC FOOTBALL.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU POS

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-13, L 123-19 et R 123-20-1 et R 123-20-2 ;

Vu le projet mis à disposition du public du 12 mai 2014 au 16 juin 2014 ;

Vu l'absence de remarques ;

Considérant que le projet est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré :

- décide d'approuver le dossier de modification simplifiée du POS tel qu'il est annexé à la présente ;
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;
- dit que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Balzac et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.
- dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du POS, sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal diffusé dans le département).

RÉFORME DES RÉGIONS

Monsieur le Maire donne lecture de la motion, concernant la réforme territoriale sur l'organisation des régions, et signée par les président des Conseils Généraux de la Charente Maritime, de la Vienne et de la Charente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 pour et 3 abstentions, vote cette motion.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VINDELLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Vindelle demande que la convention du 11 février 1985, concernant sa participation aux dépenses de fonctionnement de l'école maternelle de Balzac, soit modifiée afin d'y inclure une participation pour les écoles primaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- accepte la révision de cette convention,
- précise que toutes les dépenses de fonctionnement devront être prises en compte et calculées au plus juste,
- propose qu'une commission de cinq membres (le Maire et 4 élus) par commune rédige cette convention,
- autorise monsieur le Maire à signer la convention.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Madame MAILLOCCHAUD informe l'assemblée que, pour des raisons de sécurité, la commission scolaire souhaite que les parents ne puissent plus venir récupérer leurs enfants entre 15h45 et 16h30. Les horaires des sorties seraient donc à 15h45 ou à partir de 16h30.

Cette modification rentrerait en application à la rentrée scolaire 2014-2015 et éviterait la circulation des parents dans la cour d'école pendant les activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de modifier les horaires de sortie en autorisant les parents à venir chercher leurs enfants à 15h45 ou à partir de 16h30.

PROJET LIRE A LA PLAGES

Cet été, la Communauté de Communes Braconne et Charente va recruter une personne qui assurera la gestion et l'animation d'une bibliothèque éphémère à la baignade de Vindelle. Pour cette opération, des livres de la bibliothèque Balzac-Vindelle seront prêtés. Une convention de prêt doit donc être signée entre la Commune de Balzac et la Communauté de Communes Braconne et Charente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Communauté de Communes Braconne et Charente.

QUESTIONS DIVERSES

- Les anciens combattants de la Société Générale remercient la municipalité pour son accueil.
- La commission du personnel se réunira le jeudi 26 juin à 20h30.
- La Communauté de Communes Braconne et Charente va recruter cet été une personne pour la mise à jour des sites internet des communes et de la Communauté.
- Rappel : la cérémonie de dévoilement des plaques apposées à la mémoire de Renaud ANDRE et Antoine ALINOT : les pionniers du Québec, aura lieu le samedi 21 juin 2014 à 16h à Vindelle et à 17 heures à Balzac.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 7 juillet 2014.